

**Examen d'aptitude professionnelle des
candidats réviseur d'entreprises**

Session extraordinaire décembre 2001

Epreuve écrite

Vous travaillez dans un cabinet de réviseurs d'entreprises et dirigez une équipe de réviseurs et de stagiaires.

Ceux-ci vous consultent sur les problèmes suivants, en relation avec:

- | | | |
|---|------------|------------|
| 1) l'organisation du système de comptes fournisseurs
énoncé en Partie I | question 1 | 20 points |
| 2) un OPC
énoncé en Partie II | question 2 | 15 points |
| 3) une banque
énoncé en Partie III | question 3 | 25 points |
| 4) un cas de consolidation
énoncé en Partie IV | question 4 | 20 points |
| 5) une compagnie de réassurance
énoncé en Partie V | question 5 | 20 points |
| | | <hr/> |
| | total: | 100 points |

Votre cabinet a reçu un mandat d'audit d'un client, DISTRIBUTION INFORMATIQUE PARFAITE (DIP). Vous avez la responsabilité de la vérification de la section comptes fournisseurs. Sur base d'entretiens avec le personnel de DIP, vous avez préparé la description suivante du système de comptes fournisseurs.

«La société DIP travaille avec un réseau de succursales implantées dans les principales villes du pays. Le siège traite les comptes fournisseurs de ses succursales. Lors de l'introduction d'une nouvelle succursale dans le système informatisé des comptes fournisseurs, on lui demande d'envoyer au siège social une balance de vérification détaillée des comptes fournisseurs et une liste des fournisseurs, approuvées par le directeur de la succursale. La liste des fournisseurs comprend le nom du fournisseur, son adresse, le type d'escompte consenti et d'autres renseignements tels que le numéro de téléphone et le nom de la personne à contacter.

Le service des comptes fournisseurs du siège social comprend un superviseur et cinq employés.

Le superviseur des comptes fournisseurs attribue des codes aux divers fournisseurs et les inscrit sur la liste fournie par le directeur de la succursale. Il s'agit de codes alphanumériques basés sur le nom du fournisseur. Les données indiquées sur la liste sont introduites dans le système informatique et une photocopie de la liste est renvoyée à la succursale à titre d'information.

Les directeurs de succursale approuvent les factures et y inscrivent les codes de répartition entre les comptes du grand livre avant de les transmettre au siège social pour paiement. Le superviseur vérifie cette répartition et transmet les factures à l'un des employés du service. Chacun de ces employés est responsable de certaines succursales. Les employés consultent la liste des fournisseurs, appellent la fiche du fournisseur à l'écran et introduisent les détails de la facture dans le système. Si le fournisseur n'est pas sur la liste, les employés vérifient à l'écran les noms analogues à celui du fournisseur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu ouverture d'un compte à son nom depuis la dernière impression de la liste; sinon, ils créent une fiche pour le nouveau fournisseur selon la procédure habituelle. Les employés enregistrent ensuite la facture sur la fiche de ce nouveau fournisseur.

Le système repère les factures déjà enregistrées pour paiement et affiche alors un message d'erreur, afin que les factures enregistrées deux fois par inadvertance soient détectées. Toutefois, les employés ont la possibilité de passer outre ce message puisqu'il faut parfois introduire deux fois la même facture (par exemple, s'il y a eu paiement d'un acompte et que l'on veut maintenant payer le solde). Une fois la facture enregistrée pour paiement, l'employé la classe par ordre alphabétique des fournisseurs.

Les chèques sont imprimés les lundis et jeudis, selon la date d'échéance. Etant donné le grand nombre de chèques à faire, c'est le superviseur des comptes fournisseurs qui les signe. Cependant, les chèques de plus de LUF 150.000.- doivent également être signés par le contrôleur du siège social. Les chèques sont envoyés directement aux fournisseurs par le siège social. Une copie du registre des chèques, montrant quelles factures ont été payées, est transmise à la succursale.»

Question 1

L'associé responsable du dossier DIP vous demande de préparer un mémo dans lequel vous relèverez les points faibles du contrôle du système des comptes fournisseurs au niveau de chacune des étapes du cycle d'exploitation (introduction dans le système; traitement des achats; paiement des factures). Vous analyserez les répercussions de ces faiblesses sur la vérification de cette année (c'est-à-dire, comment tester les contrôles ou quels procédés de vérification compensatoires seraient nécessaires). Vous devrez également fournir dans ce mémo des recommandations pratiques sur la façon de remédier aux faiblesses du système de comptes fournisseurs. Préparez le mémo demandé par l'associé.

[20 points]

Partie II

Un OPC ayant un seul compartiment distribue à la fois des parts de capitalisation et des parts de distribution.

Question 2a

Comment vérifiez-vous de manière simple, sans recours à des formules mathématiques compliquées, le calcul de la valeur nette d'inventaire des deux types de parts ?
Donnez le principe.

[4 points]

Les VNI des parts de capitalisation et des parts de distribution évaluent comme suit :

		VNI d'une action de <u>distribution</u>	VNI d'une action de <u>capitalisation</u>
Création du fonds	01/01/2000	20.000	20.000
Ancien calcul	10/03/2000	24.000	24.000
Distribution d'un dividende		(4.000)	--
Nouveau calcul de la valeur nette	30/06/200	?	26.000

Question 2b

Calculez la VNI de la part de distribution.

[4 points]

Question 2c

Comment contrôlez-vous, à la clôture de l'exercice, la valeur des actions et obligations d'un OPC qui ne sont ni cotées, ni traitées sur un marché ?

[7 points]

Partie III

Dans le cadre de la révision des comptes annuels d'un établissement de crédit, vous vérifiez l'application de la réglementation anti-blanchiment luxembourgeoise.

a) La banque vous remet à cet effet les procédures qu'elles a élaborées dans ce domaine (voir en annexe). Quelle est votre appréciation de ces procédures ? Est-ce que vous avez des recommandations à formuler ?

b) Dans le cadre du contrôle de l'application des procédures, vous identifiez un dossier qui contient une série d'indices de blanchiment. Comment réagissez-vous ?

c) Le responsable « gestion privée » vous refuse l'accès aux données nominatives de deux comptes avec l'argument qu'il s'agit de clients qui insistent sur une confidentialité absolue. Pour cette raison il vous prie par ailleurs de renoncer à vous faire confirmer les soldes à la clôture.

Il vous assure qu'il s'occupe personnellement de ces dossiers et qu'il est certain qu'une activité illégale de la part des clients est exclue. D'ailleurs les soldes des comptes sont seulement de EUR 150.000 et USD 8.700 respectivement.

Comment réagissez-vous ? Quel est l'effet de cette situation sur votre rapport ?

Question 3

Répondez aux questions a), b) et c) ci-dessus.

[25 points]

BANQUE A (Luxembourg) S.A.

Procédures en matière de blanchiment à l'adresse de tout le personnel

1. Tous nos employés doivent respecter les règles visant à prévenir l'implication des banques dans des opérations de blanchiment d'argent. Ces règles sont énoncées dans la loi du 5 avril 1993 concernant le secteur bancaire, ainsi que dans la circulaire IML 94/112. Chaque employé est censé avoir lu ces documents.
2. Dans tous les cas d'ouverture de comptes, les formulaires de notre banque sont à compléter par le client sous la responsabilité de son « account manager ». Toutefois, lorsque le client nous est transféré par notre maison-mère, la Banque AA, New York, il peut être renoncé à l'établissement d'une ouverture de compte du fait que nous sommes déchargés de notre responsabilité d'identification de ce client au moyen d'un contrat sur notre actionnaire.
3. Le dossier d'ouverture doit contenir copie des pièces d'identité des clients physiques, respectivement copie certifiée conforme des actes de constitution des personnes morales. Lorsque le client n'est pas en mesure de fournir ces pièces à l'ouverture du compte, ses fonds restent bloqués en compte et aucune instruction n'est exécutée. Lorsque les pièces manquantes ne rentrent pas endéans les deux mois, les fonds sont retransférés au client selon les instructions de ce dernier et le compte est clôturé.
4. Les « account officers » font trimestriellement rapport au directeur sur les nouvelles ouvertures de compte.
5. Les règles ci-avant valent par analogie pour les transactions de guichet (encaissement de chèques, change devises, ...) portant sur des montants excédant Euro 50.000. Elles ne sont pas applicables à des clients tombant sous des exigences similaires en matière de lutte contre le blanchiment (pas exemple : banques de pays GA-FI).
6. Lorsque l'employé identifie en relation avec le fonctionnement d'un compte une opération suspecte, il en rapporte immédiatement au responsable du secteur « gestion privée » qui consulte la CSSF pour savoir si l'opération peut être réalisée.
7. Lorsque l'employé a des soupçons d'activité de blanchiment dans le chef d'une personne qui désire ouvrir un compte, il doit refuser catégoriquement cette ouverture de compte et inviter la personne en question à chercher une autre relation bancaire.

Au 30 juin 2000, la société ME acquiert 75% du capital d'un sous-traitant (société ST), afin de pouvoir contrôler l'activité de cette entreprise. Le prix payé pour le 75% du capital de ST est de EUR 8,25 millions.

Au 31 décembre 2000 un extrait du bilan de ST se présente comme suit :

<u>Actif</u> (entre autres)	(mio EUR)	
Immobilisations		7,50
Stocks		0
Clients		7,50
<u>Passif</u> (entre autres)		
Emprunts bancaires		5,00
et		
Capital		5,00
Réserve légale		0,50
Réserve statutaire		0,75
Bénéfice de l'exercice		
au 30 juin	1,00	
au 31 décembre	0,50	0,50
		<u>6,75</u>

Au 31 décembre 2000, ME doit établir des comptes consolidés. A cette date, son actif net s'établit ainsi :

		(mio EUR)
Capital		37,50
Réserve légale		3,25
Réserve statutaire		25,00
Report à nouveau		2,50
Résultat de l'exercice		
à fin juin	2,50	
à fin décembre	6,25	<u>6,25</u>
		74,50

Parmi les autres postes, il faut relever :

	(mio EUR)
Immobilisations	37,50
Immobilisation financières	15,825
Stocks	12,50
Clients	17,50
Emprunts bancaires	25,00

Les comptes de la nouvelle filiale présentaient au moment de l'acquisition une sous-évaluation des postes suivants :

- immobilisations : 3,25 millions (surtout installations avec une durée d'amortissement restante de 5 ans)
- stocks : 0,75 million
- provisions 1,25 million

Question 4a

Établissez les comptes consolidés partiels de ME au 31 décembre 2000.

[« partiels » signifie : uniquement pour les comptes concernés par la consolidation et les quelques autres postes indiqués dans l'énoncé]

[14 points]

Question 4b

Déterminez le résultat consolidé de l'exercice.

[4 points]

Question 4c

Après prise en compte des opérations ci-dessus, indiquez le montant du bénéfice ré-partissable de ME.

[2 points]

Partie V

En annexe se trouve un projet de comptes annuels de la société de réassurances luxembourgeoise RÜCK RE S.A..

Question 5a

Indiquez les points essentiels de votre programme de travail d'audit pour les postes suivants:

- provision d'assurance-vie
- provision pour sinistres
- provision pour égalisation

[10 points]

Question 5b

La marge de solvabilité de cette société est-elle adéquate?
(1 EUR = LUF 40,3399)

[5 points]

Question 5c

Quels sont les éléments que vous devrez mentionner dans votre rapport distinct ?

[5 points]

RÜCKRE S.A.

Bilan
 au 31 décembre 2001
 (exprimé en millier EUR)

ACTIF	Notes	2001	2000	PASSIF	Note	2001	2000
Placements				Capitaux propres	5	16.770	16.770
Autres placements financiers				Capital souscrit			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	3	2.912	3.131	Provision techniques		53.354	50.958
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4	73.115	67.498	Provision d'assurance-vie		2	3.129
Autres prêts		5.748	6.141	Provision pour sinistres		36.052	27.554
Dépôts auprès des établissements de crédit		20.863	17.257	Provision pour égalisation		89.408	81.641
Créances				Dettes			
Créances nées d'opérations de réassurance		102.638	94.027	Dettes nées d'opérations de réassurance		206	206
Autres créances		542		Dettes envers des établissements de crédit		96	115
Autres éléments d'actif		384		Autres dettes		322	92
Avoirs en banque, avois en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		926	414	Comptes de régularisation		624	413
Comptes de régularisation						30	38
Intérêts acquis non échus							
TOTAL DE L'ACTIF		106.832	98.862	TOTAL DU PASSIF		106.832	98.862

Les notes renvoient à l'annexe.

RÜCK RE S.A.

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2001
(exprimé en millier EUR)

	Note	2001	2000
Compte technique de l'assurance non vie			
Primes acquises, nettes de réassurance			
Primes brutes émises	6	3.456	5.547
Produits des placements alloués transférés du compte non technique			
		9.380	3.524
Charge des sinistres, nette de réassurance			
Montants payés			
Montants bruts		(3.762)	(781)
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		3.127	(3.113)
		(635)	(3.894)
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance			
		(395)	(2.923)
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition		(227)	(299)
Frais d'administration		(779)	(752)
		(1.006)	(1.051)
Variation de la provision pour égalisation			
		(8.498)	1.191
Résultat du compte technique de l'assurance non vie			
		2.302	2.394

La note renvoie à l'annexe.

RÜCK RE S.A.

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2000
(exprimé en millier EUR)
(suite)

	2001	2000
Compte non technique		
Résultat du compte technique de l'assurance non vie	2.302	2.394
Produits des placements		
Produits des autres placements		
Produits provenant d'autres placements	6.465	5.814
Reprises de corrections de valeur sur placements	113	-
Profits provenant de la réalisation de placements	3.247	63
	9.825	5.877
Charges des placements		
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(133)	(100)
Corrections de valeur sur placements	(191)	(2.127)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(121)	(126)
	(445)	(2.353)
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie	(9.380)	(3.524)
Autres produits	33	116
Autres charges	(2.036)	(2.246)
Impôt sur les résultats provenant des activités ordinaires	(125)	(63)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	174	201
Autres impôts	(174)	(201)
Résultat de l'exercice	-	-

RÜCK RE S.A.

Annexe des comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2001

1. Généralités

RÜCK RE S.A. (ci-après "la Société") a été constituée le 9 juin 1988 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. La Société a pour objet toutes opérations de réassurance dans toutes les branches au Luxembourg et à l'étranger.

La Société est intégrée dans les comptes consolidés de la société _____. Les comptes consolidés sont disponibles au siège de la société à _____.

2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

2.1. Placements

Les placements sont valorisés comme suit :

	Méthode de valorisation
Autres placements financiers	
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	plus bas du prix d'acquisition ou du prix du marché
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	plus bas du prix d'acquisition ou du prix du marché
Autres prêts	valeur nominale
Dépôts auprès des établissements de crédit	valeur nominale

Les dépréciations constatées sur les postes évalués à leur valeur nominale font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables.

2.2. Actifs circulants

Les actifs circulants sont enregistrés au prix d'acquisition ou au coût de revient. La Société a pour politique de constituer des provisions spécifiques destinées à couvrir les risques de pertes et de non-recouvrement sur les créances détenues.

RÜCK RE S.A.

Annexe des comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2001
(suite)

2.3. Prix d'acquisition des éléments d'actif de même catégorie

La méthode d'évaluation appliquée par la Société aux éléments de même catégorie est celle dite des prix moyens pondérés.

2.4. Provisions techniques

Le volume des provisions techniques, tant en ce qui concerne les provisions pour primes non acquises que les provisions pour sinistres, est directement lié aux évaluations des résultats techniques, effectuées en fonction des informations en provenance des cédantes ainsi que de l'appréciation par la Société des résultats futurs qui en découlent.

Les provisions techniques communiquées par les cédantes sont systématiquement enregistrées pour le montant indiqué. Elles font l'objet de compléments de provisions, calculés en fonction de l'expérience du passé, dans tous les cas où les résultats qu'elles induisent paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations défavorables dans le futur ou des sinistres déclarés tardivement.

La provision pour égalisation est constituée conformément à l'article 99 de la loi modifiée du 6 décembre 1991. Ses modalités et limites correspondent à la réglementation en vigueur.

2.5. Produits des placements alloués

Les produits nets des placements sont intégralement transférés au compte technique de l'assurance non vie, en conformité avec l'Article 55 § 3 de la loi du 8 décembre 1994.

2.6. Conversion des devises

Le capital social de la Société est exprimé en euro (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les placements considérés comme des immobilisations et libellés dans une devise autre que l'EUR, à savoir les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable ainsi que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe ou variable, sont convertis aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR au cours de fin de mois précédant le jour de l'opération.

RÜCK RE S.A.

Annexe des comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 décembre 2001
(suite)

Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

3. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

	2001	2000
	'000 EUR	'000 EUR
Prix d'acquisition	3.032	3.280
Corrections de valeur cumulées	<u>(120)</u>	<u>(149)</u>
Valeur nette comptable	<u>2.912</u>	<u>3.131</u>
Valeur actuelle	<u>2.916</u>	<u>3.202</u>

4. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

	2001	2000
	'000 EUR	'000 EUR
Prix d'acquisition	73.573	69.475
Corrections de valeur cumulées	<u>(458)</u>	<u>(1.977)</u>
Valeur nette comptable	<u>73.115</u>	<u>67.498</u>

5. Capital souscrit

Le capital souscrit et entièrement libéré de EUR 16.770.000 est représenté par 10.000 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 1.677 chacune.

6. Primes brutes émises

La répartition des primes brutes émises entre les primes d'assurance-vie et non vie se présente comme suit :

	2001	2000
	'000 EUR	'000 EUR
Assurance-vie	570	2.643
Assurance non vie	<u>2.886</u>	<u>2.904</u>
	<u>3.456</u>	<u>5.547</u>